

Séance ordinaire du 30 avril 2026

L'an 2026, le 30 avril à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Hubert LAPORTE

PRESENTS :

MM Henri PUYAU-PUYALET, Frédéric DUPIC, Hubert LAPORTE, Antoine DE TOURNEMIRE, Pierre COTSAS, Pierre SÉRÉ-PEYRIGAIN, Sébastien CANTERO, Luc DUTRUCH, Jean-Paul ESCORIHUELA, Serge FERNANDES, Paul MARROC, Sébastien ROUX, Pascal COURTAZELLES, Claude PULCRANO, Olivier LAFEUILLADE, Mmes Nathalie CHANSARD, Corinne JEAN-THÉODORE, Sylvie AYAYI, Corinne CANUDO, Fabienne FITAL, Christine GALLOT, Johanna JAVELLE, Julie LAMBERT-PARRET, Laëtitia DA COSTA, Marie-Geneviève ORNON, Sandrine VAN DE MOSSELAER

EXCUSES :

Madame Julie TOURNÉ ayant donné pouvoir à Monsieur Henri PUYAU-PUYALET
Monsieur Sébastien FAURIAT ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul ESCORIHUELA
Monsieur Marc ARLABOSSE ayant donné pouvoir à Madame Sylvie AYAYI

ABSENTS :

Monsieur François SPAGNOL

Secrétaire de séance : Pascal COURTAZELLES

Date de convocation : 21/04/2026

Nombre de Conseillers : 30

Nombre de Conseillers en exercice : 30

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

D.2026-04-33 : Vote budget annexe « Centre aquatique » 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment les articles L. 5211-9-2, L. 5211-10 et L.5211-29

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité

Vu le règlement budgétaire et financier

Vu le rapport du président

Le budget annexe « Centre aquatique » de la communauté de communes 2026 s'équilibre en recettes et dépenses pour un montant global de 2 382 232,50 € :

- 1 489 011,63 € pour la section de fonctionnement
- 893 220,87 € pour la section d'investissement

Détaillé comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	EP 2026	Recettes	EP 2026
611 - Contrats de prestations de services	799 000,00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	379 011,63 €
615221 - Entretien et réparation sur bâtiments publics	5 000,00 €		
6227 - Frais d'actes et de contentieux	3 000,00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	379 011,63 €
6247 - Transport scolaires	20 000,00 €		
6288 Autres Services extérieurs	2 000,00 €	70388 - Redevances et recettes des services à caractères P/C	110 000,00 €
63512- Taxefoncière	14 000,00 €		
011 - Charges à caractère général	843 000,00 €	70- Produits des services, du domaine et ventes	110 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	489 239,15 €		
023 - Virement à la section d'investissement	489 239,15 €	74751 - Participation GFP de rattachement	1 000 000,00 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	158 634,67 €		
66112 - Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	-1 862,19 €	74 - Dotations, subventions et participations	1 000 000,00 €
66 - Charges financières	156 772,48 €		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 489 011,63 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 489 011,63 €

Investissement

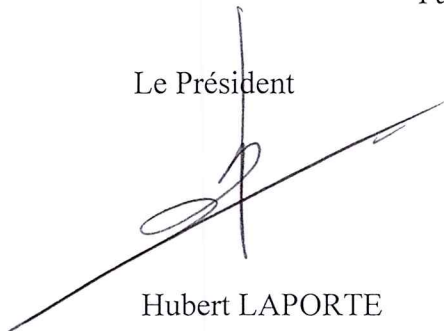
Dépenses	EP 2026	Recettes	EP 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	398 340,51 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	489 239,15 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	398 340,51 €		
1641 - Emprunts en euros	374 107,43 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	489 239,15 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	374 107,43 €	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	403 981,72 €
2313 - Constructions	120 772,93 €		
23 - Immobilisations en cours	120 772,93 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	403 981,72 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	893 220,87 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	893 220,87 €
TOTAL DEPENSES	2 382 232,50 €	TOTAL RECETTES	2 382 232,50 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- Approuver le budget primitif 2026 du budget annexe « Centre Aquatique » de la Communauté de Communes Les Rives de la Laurence comme indiqué ci-dessus

Fait à Saint-Loubès, le 30 avril 2026

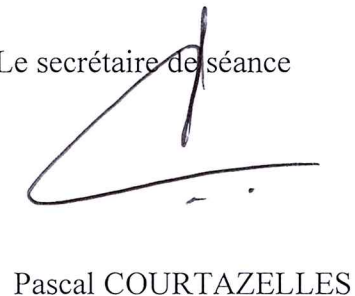
Le Président



Hubert LAPORTE



Le secrétaire de séance



Pascal COURTAZELLES

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr